

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS : Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . . » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces : Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES :
suisSES 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Une nouvelle phase dans la législation ouvrière américaine

La Cour Suprême des Etats-Unis vient d'approuver la loi (Act) dite de sécurité sociale. Ainsi, pendant un trimestre, la Haute Cour n'aura désapprouvé aucune mesure législative du New Deal. Elle aura confirmé le caractère constitutionnel de deux des projets les plus hardis du gouvernement Roosevelt.

La plupart des milieux américains en ont accueilli la nouvelle avec satisfaction. Si l'acte avait été déclaré inconstitutionnel, les versements des industries et des ouvriers eussent cessé. La Trésorerie aurait été contrainte de financer le déficit budgétaire du pays dans des proportions beaucoup plus importantes, au moyen d'émissions d'obligations et d'autres titres, étant donné que les recettes provenant des taxes à la sécurité totale doivent être utilisées à des fins d'ordre général. L'une des grosses incertitudes qui pèse sur le budget de l'Union se dissipe. La décision assure une réduction progressive de la dette de la nation.

Le « New York Times » salue ce qu'il appelle, en des termes un peu nébuleux, « une mesure d'importance historique dans le processus d'adaptation de la grande charte de la démocratie américaine aux nouveaux besoins d'une époque en évolution ».

La décision concernant la loi de sécurité sociale ouvre la voie au message présidentiel qui réclame l'application d'une nouvelle législation sociale et donne au gouvernement fédéral des pouvoirs de contrôle sur l'industrie qui équivalent, pratiquement, à ceux qu'avait autrefois, le National Recovery Act. C'est bien là l'un des projets les plus importants qui aient émané de la Maison Blanche depuis le renouvellement du mandat du Président.

Celui-ci, sitôt revenu de croisière, a adressé au Congrès et, derrière lui, à la Cour suprême, ses recommandations nouvelles pour un aménagement du régime du travail remplaçant celui qu'instituait le N. R. A., mais que la Cour Suprême avait déclaré illicite.

A première vue, il semble que le projet (Bill) ne pourrait pas avoir grande importance. Les Pouvoirs publics fédéraux n'agissant que sur le commerce entre Etats et non à l'intérieur de ceux-ci, le Président propose seulement d'interdire la circulation entre ceux-ci des produits qui n'auront pas été obtenus conformément à ce régime. Cependant, il convie les Etats à établir eux-mêmes un régime semblable.

Le problème est de créer un standard du travail qui permettra, au maximum, un emploi prudent des ressources humaines pour conférer à la généralité des hommes et des femmes le maximum de produits et de services comblant leurs désirs.

Le Président ne cite pas de chiffres pour les salaires et les heures de travail, mais ces précisions se retrouvent dans la proposition de loi élaborée après consultation des chefs de deux grandes Associations ouvrières: Green, de l'American Federation of Labour, et Lewis, du Committee for Industrial Organisation.

Elles donnent pour les usines et les fermes une durée de travail maximum de 40 heures, dans certains cas, de 35. Elle prévoit l'interdiction du travail des enfants de moins de 16 ans dans l'industrie.

Naturellement, des dérogations sont prévues,

telles que le transfert des heures de travail d'une partie de l'année à une autre. Le nouveau régime ne s'appliquerait pas aux affaires employant moins de 20 personnes, ni aux services domestiques, ni encore aux ouvriers gagnant plus de 1200 dollars par an.

Tout cet aménagement social a été, de plus, complété par d'autres décisions de la Cour Suprême favorables également au New Deal. Celle-ci a, entre autres, confirmé la validité de la clause d'assurance-chômage du Social Securities Act, qui intéresse près de 19 millions de travailleurs. Elle a maintenu aussi le principe de l'assurance-vieillesse qui concerne 27 millions d'employés et 2 millions d'employeurs.

On se souviendra que la Cour Suprême avait déjà manifesté maintes prévenances envers le Président Roosevelt, en particulier les 29 mars, 12 avril, et 19 mai derniers et en ce qui concerne, tout spécialement, la ratification de la loi Wagner sur les relations industrielles. Les arrêts du 24 mai, dont il a été question dans cette chronique, confirment que la Cour Suprême n'entrave plus, ou n'ose plus entraver l'évolution des pouvoirs fédéraux vers le New Deal.

En tous cas, le revirement de la Haute Cour lève un des derniers obstacles à l'instauration d'une législation sociale nouvelle.

Mais, aux Etats-Unis, comme en France aussi, cette législation va grossir sensiblement les prix de revient et freinera la concurrence de l'Union nord-américaine sur le marché international.

Ch. B.

La vente de montres suisses aux Etats-Unis

Selon un communiqué du Consulat de Suisse à San Francisco, le 99,5 % de toutes les montres vendues dans la région de San Francisco sont fournies par des importateurs de New-York, que ce soit directement par eux ou par l'intermédiaire d'un agent local qui, dans la règle, dispose d'une assez grande collection d'échantillons. Selon l'opinion des horlogers de San Francisco, cette méthode, comparée à l'importation directe, n'est pas seulement plus commode, mais aussi plus avantageuse. Plus commode, parce que le commerçant n'aime guère subir les inconvénients résultant du commerce d'importation (formalités douanières, devises, etc.) et qu'il peut en outre être servi beaucoup plus rapidement par les grossistes de New-York; plus avantageuse, car l'importation directe ne peut être profitable que si 10,000 montres au moins sont commandées à la fois. De telles quantités ne peuvent entrer en ligne de compte que pour une grande maison.

Les fabriques de montres d'une certaine importance qui exportent leurs produits, envoient périodiquement des délégués dans la région de San Francisco dans l'intention d'étudier les conditions du marché, d'accroître le cercle des clients, d'orienter les commerçants sur les dernières nouveautés, etc. L'importateur de New-York entretient un contact encore plus étroit avec les horlogers qu'il fournit. Il les visite au moins deux ou trois fois l'an et leur présente à cette occasion les plus récents modèles. C'est aussi l'importateur qui fixe les prix de détail et qui pourvoit les grossistes locaux en matériel de propagande (imprimés, etc.). Par contre, l'importateur ne tient aucune pièce de rechange. Celles-ci ne sont fournies que par des maisons spécialisées dans les fournitures de montres. La réclame elle-même est faite principalement par les importateurs et les détaillants; l'exportateur ou le fabricant n'y participent pas.

Suivant l'opinion des spécialistes, l'exportation des montres suisses ne rencontre aucune difficulté essen-

tielle. Comme produit concurrent, seules les montres américaines entrent en ligne de compte, mais les montres suisses leur sont supérieures en qualité. Ainsi les commerçants de San Francisco déclarent-ils que la montre suisse de \$ 20 est meilleure qu'une montre américaine du même prix. Les plaintes au sujet de la concurrence déloyale ont sérieusement diminué depuis qu'on s'est attaqué énergiquement à la contrebande des montres et les perspectives d'avenir pour l'industrie suisse peuvent être considérées comme favorables, à condition que les prix ne subissent aucune augmentation importante. Sur le marché considéré, ce sont les montres de dames d'un prix moyen, c'est-à-dire de \$ 12 à \$ 15 qui sont le plus demandées. Ce qu'il faut, c'est que l'exportateur et le fabricant suisses accordent une plus grande attention à la propagande qu'ils font en Amérique et qu'ils aident à organiser cette propagande et à l'uniformiser. Si leur action individuelle est trop faible pour remplir cette tâche, les organisations d'exportation de l'industrie horlogère suisse doivent bien entendu leur venir en aide. On fera, par exemple, des insertions collectives pour plusieurs marques ensemble, éventuellement aussi une propagande générale pour l'industrie horlogère suisse dans son ensemble, sans indication de marques particulières.

(Note de la rédaction: Cette observation de notre Consulat de Suisse à San Francisco touchant la nécessité d'organiser une propagande collective coïncide avec les efforts que l'Office suisse d'Expansion Commerciale a déjà tentés dans ce sens.)

Ebauches S. A.

Dans son rapport de gestion pour l'exercice 1936, la direction d'Ebauches S. A. constate que depuis 1933, l'industrie horlogère est peu à peu sortie de la crise dont l'intensité fut particulièrement forte en 1932. L'année 1936 marque l'avènement d'une nouvelle ère de travail pour quasi l'ensemble des branches horlogères.

Quoique les tableaux de statistique relatifs à l'exportation de l'horlogerie n'atteignent pas encore les chiffres records de 1928 et 1929, il y a lieu cependant de noter que le nombre de montres et de mouvements finis exportés en 1936 s'élève à 17,739,945 pièces. Comparativement à 1932, ce nombre a plus que doublé. C'est donc le résultat d'une lente et régulière amélioration.

La valeur, en revanche, ne suit pas la même progression. Comme nous le disions dans le rapport de l'année dernière, la baisse continue des prix de vente de la montre terminée en est la cause principale. En 1936, la valeur totale des exportations horlogères se monte à Fr. 151,570,057.— contre Fr. 124,510,069.— en 1935. L'augmentation par rapport à l'année 1932 se chiffre par 75,62 %, tandis que la quantité des pièces s'est augmentée de 116,18 %.

Ebauches S. A., qui dès sa création a travaillé à la stabilisation des prix des ébauches, n'enregistre pas les mêmes écarts dans ses chiffres de ventes. Comparativement à 1932, la valeur des ventes a augmenté de 88,91 %, tandis que le nombre de douzaines s'est accru de 97,74 %.

Au cours de l'exercice écoulé, le marché horloger s'est raffermi d'une façon générale. Parallèlement à l'afflux de commandes, la chute des prix a été enrayée. La promulgation d'ordonnances et d'arrêtés fédéraux contribua pour une large part à cette stabilisation. Celle-ci devenue nécessaire profite aujourd'hui à l'ensemble de l'industrie horlogère. D'un autre côté, elle oblige les « baissiers » à suivre une politique plus saine et elle arrête en définitive la lutte que se livraient les fabricants sur le marché de la montre terminée.

Une statistique mérite tout spécialement d'être rele-

vée, il s'agit du chablonnage puisque celui-ci donne lieu toujours à des polémiques dans la presse. D'après les statistiques fédérales d'exportation, la position 934 c relative à l'exportation des chablons n'a augmenté en 1936 par rapport à 1935 que de 1,67 %. Ce pourcent permet de rétablir certains faits et prouve que le chablonnage limité par les organisations horlogères est en régression comparativement à l'exportation horlogère dont l'augmentation moyenne est de 21,73 % sur 1935.

Le nouveau régime conventionnel annoncé dans le dernier rapport est entré en vigueur le 1er avril 1936.

Les conventions horlogères suisses régissant le deuxième régime conventionnel ont été remplacées par une seule et unique: la convention collective de l'industrie horlogère suisse. Celle-ci comprend l'ensemble des engagements pris réciproquement par les organisations F. H., Ubah et Ebauches S. A. Les expériences faites précédemment ont servi à son élaboration, et il est à souhaiter que les clauses qu'elle contient permettent de sauvegarder les intérêts généraux de l'industrie horlogère.

Les pouvoirs fédéraux ont parfait l'œuvre d'assainissement échafaudé par la grande majorité des fabricants d'horlogerie de toute espèce en promulguant certains arrêtés ayant pour but de placer sur un pied d'égalité les quelques entreprises réfractaires au régime conventionnel et ayant préféré user et jouir d'une liberté d'action souvent préjudiciable à l'intérêt général.

En plus de la convention collective de l'industrie horlogère suisse, les organisations conventionnelles ont donné leur adhésion au règlement d'assainissement des prix de vente élaboré par la F. H. Le Conseil fédéral, lui-même, sanctionna ce règlement par la promulgation d'une ordonnance. L'avenir nous dira si la forme dans laquelle ce règlement a été conçu peut donner satisfaction.

En considération du précieux appui prêté par les autorités fédérales à l'assainissement horloger, il est indiqué, dans ce rapport, d'adresser un témoignage de reconnaissance au Conseil fédéral pour toute son attention portée au cours de l'année 1936 à l'horlogerie.

Le compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1936 s'établit comme suit:

CHARGES	
Intérêts passifs	Fr. 718,889.29
Frais généraux	496,744.46
Impôts	31,638.35
Amortissements	228,846.60
Bénéfice reporté de 1935	Fr. 19,887.87
Bénéfice de 1936	827,788.27
	<u>Fr. 2,323,794.84</u>
PRODUITS	
Bénéfice reporté de 1935	Fr. 19,887.87
Intérêts actifs	832,668.78
Bonifications des Sociétés filiales	1,471,238.19
	<u>Fr. 2,323,794.84</u>

Histoire de l'Horlogerie suisse

Naissance et développement de l'Horlogerie à Renan - La Ferrière.

Par Marius FALLET (Reproduction interdite)

III. Les Continuateurs et Collaborateurs. (Suite et fin)

Daniel I Humbert-Droz, fils de Moïse, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, a été le fondateur de la fabrication de la boîte à La Ferrière. Il travailla tout le long de la première moitié du XVIIIe siècle.

Son fils, Daniel II Humbert-Droz, donna à la fabrication de la boîte de montre une impulsion considérable. Justicier, officier de milices, il joua dans la vie publique en Erguel un rôle notable. Humbert-Droz épousa, en 1732, Marie-Marguerite Gagnebin, la sœur des fameux médecins et naturalistes Abram III et Daniel Gagnebin à La Ferrière et du notaire Frédéric Gagnebin à Renan. Elle décéda en 1748 et laissa à son époux un fils: Humbert-Louis Humbert-Droz, monteur de boîtes, comme son père. Ce dernier convola en secondes noces avec Anne-Marguerite Droz, dont il eut Frédéric, Théophile et Alphonse ainsi que Rose-Marguerite Humbert-Droz. Cette dernière épousa Charles-Frédéric Calame, monteur de boîtes. Daniel II Humbert-Droz, — il travailla entre 1730 et 1770, — marqua la deuxième génération de monteuses de boîtes à Renan-La Ferrière. Ses fils et successeurs comptent parmi les horlogers les plus notables de la troisième génération.

Daniel II eut un frère: Abram-Louis Humbert-Droz, comme lui monteur de boîtes et officier de milice, comme lui apparenté aux frères Gagnebin, médecins, dont il épousa la sœur Madeleine-Esabeau.

Le Bilan éventuel au 31 décembre 1936, après répartition du solde actif suivant les propositions du Conseil d'Administration, est le suivant:

ACTIF	
Participation aux Sociétés filiales	Fr. 15,575,000.—
Avances aux Sociétés filiales	7,944,643.24
Titres	533,097.—
Actif transitoire	597,558.80
Compte d'ordre afférent aux maisons affiliées	Fr. 10,883,995.84
Cautionnements	123,196.65
	<u>Fr. 24,650,299.04</u>
PASSIF	
Capital-actions	Fr. 12,000,000.—
Réserve statutaire	482,000.—
Fonds de réserve spécial	100,000.—
Fonds social de prévoyance	400,000.—
Emprunt par obligations 5 1/2 % 1930	8,000,000.—
Banques	2,165,004.70
Créanciers divers	4,940.20
Passif transitoire	932,678.—
Dividende de l'exercice 1936	510,638.30
Solde à reporter	55,037.84
Compte d'ordre afférent aux maisons affiliées	Fr. 10,883,995.84
Cautionnements	123,196.65
	<u>Fr. 24,650,299.04</u>

Union centrale des Associations patronales suisses

Son rapport annuel. Son activité.

I.

L'Union centrale des associations patronales suisses vient de publier son rapport annuel. Ce rapport expose d'une façon précise et aussi complète que possible l'état actuel des problèmes d'ordre social qui méritent tout particulièrement de retenir l'attention des employeurs.

Vient en premier lieu la question des salaires. Le rapport de l'Union centrale constate que, malgré les baisses de salaires occasionnées par la crise depuis les années 1929 et 1930 et malgré la tendance à la hausse des prix qui s'est fait sentir ces derniers temps, les salaires réels sont restés plus élevés qu'avant la crise. De plus, le recul du chômage partiel contribue maintenant à améliorer les gains effectifs. Au sujet de la rémunération du personnel en cas de service militaire, les associations centrales, soit l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union centrale ont, en 1929, établi des directives à l'intention de leurs membres. Ces directives conservent aujourd'hui encore toute leur valeur. Dans

Daniel I Humbert-Droz eut un frère nommé Jean-Moïse (I), monteur de boîtes de sa profession, mentionné en 1718 déjà, et dont un fils, Daniel III Humbert-Droz, maître graveur apparaît vers 1732; il décéda avant 1763. Son autre fils: Jean-Moïse, horloger, était établi, en 1748, sur les Rochats, sous le Crêt de La Ferrière.

Daniel III Humbert-Droz eut plusieurs descendants, également horlogers: Jean-Frédéric, le graveur; Alphonse, monteur de boîtes à La Ferrière. Ce dernier fournit de boîtes des établissemens de La Chaux-de-Fonds. Parmi ses ouvriers figurent François-Louis Huguenin et Félix Othenin-Girard du Locle.

Fils d'Elie Humbert-Droz, Abram Humbert-Droz, allié Perret, proche parent des Humbert-Droz, alliés Gagnebin ainsi que des Humbert-Droz, alliés Robert, fut à La Ferrière à la fois horloger, monteur de boîtes et négociant en horlogerie. Il vivait encore en 1757, lors du partage de famille. Abram-Louis eut deux fils: Jean-Louis et Philippe Humbert-Droz. Jean-Louis fut horloger, comme son père. Il est mentionné en 1739 déjà. Epoux de Anne-Marguerite, née Robert, il eut des relations avec le négociant horloger de La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'atteste un acte du 11 novembre 1763. Capitaine de département militaire en Erguel, il vivait encore en 1786. A la fin de sa vie, il fut marchand et cabaretier à Renan.

Il est fait mention de Philippe Humbert-Droz dès 1744; il fut monteur de boîtes. En 1751, il épousa Jeanne-Marie Calame de La Ferrière et décéda avant 1771. Son fils, le capitaine de milices Charles-Philippe Humbert-Droz fut horloger à La Ferrière, où il apparaît dans les années 1760 à 1780.

Abram Humbert-Droz eut un frère nommé Moïse, horloger, dont le fils Salomon fut de 1749 à 1751 l'apprenti de son oncle.

le domaine du service militaire, la question de la participation du personnel aux exercices d'alerte de la couverture frontière a encore provoqué des demandes de renseignements auxquelles l'Union centrale a répondu.

Le problème de la durée du travail est également de première importance. Pour la Suisse, l'introduction des 40 heures ne saurait être prise en considération aussi longtemps que la question n'est pas élucidée sur le plan international. A cet égard, il va sans dire qu'une réglementation internationale ne signifie pas seulement l'adoption théorique de conventions applicables à certaines industries ou à certains groupes d'industries, mais la ratification et l'application effective de ces conventions par les différents pays concurrents. C'est le point de vue qu'adopte aussi l'autorité fédérale. D'ailleurs, la réglementation internationale des 40 heures n'a guère progressé ces dernières années, puisque les efforts des partisans de cette réglementation ont abouti coup sur coup à des échecs aux dernières conférences internationales du Travail à Genève.

La législation fédérale sur le travail dans le commerce et les arts et métiers en est encore au stade d'élaboration, depuis la publication, en 1935, d'un avant-projet ayant pour auteur M. H. Pfister, ancien directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. L'Association suisse de politique sociale s'en est occupée en 1936.

Parmi les autres conditions de travail, trois questions ont été au premier plan, à savoir l'âge d'admission au travail, les vacances payées et le travail à domicile.

Tout d'abord, l'âge minimum d'admission au travail, soit l'élévation de cet âge à 15 ans. L'Union centrale — d'entente avec l'Union suisse du commerce et de l'industrie — n'a pas pris position en principe contre toute élévation de l'âge d'admission au travail. Ce qu'elle a demandé d'une façon expresse, c'est que la Confédération renonce à réglementer la question par une loi fédérale aussi longtemps que les cantons n'auront pas pris les mesures voulues pour assurer à la jeunesse la formation morale et la formation scolaire ou post-scolaire nécessaire jusqu'à son admission au travail. On sait que depuis lors le Conseil fédéral a publié, en date du 11 mai 1937, un projet de loi sur l'âge minimum de l'admission des enfants au travail et fixant à 15 ans l'âge d'admission à une activité professionnelle.

Malgré le chômage, le problème des vacances payées est redevenu plus actuel en 1936, en ce sens que les vacances ont fait à plusieurs reprises l'objet de revendications. D'autre part, ensuite de l'adoption par la Conférence internationale du travail de 1936 d'un projet de convention sur les congés payés, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a convoqué, le 8 janvier 1937, une conférence des associations patronales et ouvrières en vue d'examiner la question. Les représentants des employeurs à cette conférence se sont opposés à une réglementation légale

Le monteur de boîtes Louis Humbert-Droz, fils de Joseph, est mentionné dans les années 1750 à 1775. Son fils et apprenti Abram-Louis apparaît en 1765, année où il avait 18 ans et sortait d'apprentissage pour aller faire son compagnonnage.

L'armurier Alexandre Humbert-Droz, dit le père, décéda en 1774, à La Ferrière, eut plusieurs descendants. Alexandre, dit le fils, qui avait 29 ans à la mort de son père, fut de 1761 à 1764 l'apprenti, puis le compagnon d'Abram Jacot dit Guillardmod, monteur de boîtes à Clermont. Alexandre le fils épousa en premières noces Lydie Gagnebin, la sœur de Simon-Pierre, et en secondes noces, Charlotte Nicolet, la sœur de Bénédicte-Alphonse, célèbres graveurs l'un et l'autre. En 1787, il prit part au partage de l'hoirie Nicolet à St-Imier.

Frédéric-Louis Humbert-Droz, le second fils d'Alexandre l'armurier, dit le père, avait 24 ans au décès de ce dernier, en 1774. Pendant les années 1790, il fut peut-être l'établissement-négociant en horlogerie le plus considérable de La Ferrière. De février à juillet 1795, il acheta en 14 fois, ordinairement par commandes de 6 douzaines, 924 mouvements de montres à la fabrique de Fontainemelon.

Son frère puîné, Théophile Humbert-Droz, qui avait 18 ans à la mort du père Alexandre, en 1774, fut monteur de boîtes.

Adolphe-Victor Humbert-Droz, négociant en horlogerie à La Ferrière, fut entre 1795 et 1800 un des clients de la Fabrique de Fontainemelon.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage: tout le long du XVIIIe siècle, les Humbert-Droz jouèrent dans la production horlogère en Erguel un rôle des plus considérables. Ils rivalisèrent même avec les établissements-négociants de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Il n'est pas étonnant que la production horlogère

des vacances, en faisant valoir en particulier que cette réglementation ne pourrait pas tenir suffisamment compte des conditions de temps et de lieu. Ensuite de cette conférence, l'office fédéral a publié un communiqué dont voici les conclusions:

« L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a accepté d'examiner les propositions tendant à ce que les conditions de fait soient l'objet d'une enquête plus détaillée et que l'octroi de vacances dans les limites des possibilités économiques soit recommandé aux employeurs par une circulaire du Conseil fédéral. »

En ce qui concerne la réglementation du travail à domicile, il y a lieu de signaler deux faits. Le 9 octobre 1936, le Conseil fédéral a édicté un arrêté réglant le travail hors fabrique dans l'industrie horlogère, arrêté visant en première ligne le travail à domicile dans l'industrie horlogère. De plus, par circulaire du 20 octobre 1936, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a soumis aux intéressés un projet d'arrêté fédéral tendant à protéger les travailleurs à domicile et applicable à l'ensemble du travail à domicile. L'Union suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale ont pris position à l'égard de ce projet dans un mémoire commun. Ce mémoire s'opposait en principe à une réglementation générale du travail à domicile s'étendant à toute l'industrie et donnait la préférence à des mesures partielles visant uniquement des industries et professions où le besoin d'une réglementation se fait effectivement sentir. Le mémoire s'opposait de plus à un arrêté muni de la clause d'urgence.

A côté des salaires versés par les entreprises privées, la rémunération des fonctionnaires fédéraux joue dans l'économie un rôle considérable. Les traitements des fonctionnaires fédéraux fixés par la loi du 30 juin 1927 ont déjà été modifiés à deux reprises. Ils ont été réduits une première fois par l'arrêté du 13 octobre 1933 qui a apporté pour les années 1934 et 1935 une réduction effective de 4 3/4 %. Puis, un nouvel arrêté du 31 janvier 1936 (programme financier de 1936) a porté la réduction effective à 9,4 %. Les effets de ces réductions n'ont pas manqué de se faire sentir. Tandis qu'en 1928, c'est-à-dire pendant la première année avant l'entrée en vigueur de la fédérale de la loi fédérale du 30 juin 1927, la moyenne de la rémunération était de fr. 5,330 par agent, cette moyenne est tombée à fr. 5,164 en 1934 et 1935, — c'est-à-dire après la réduction introduite par l'arrêté du 13 octobre 1933 — et à fr. 4,940 en 1936, après la seconde réduction prévue par l'arrêté du 31 janvier 1936. Malgré les baisses ainsi subies, la rémunération des fonctionnaires fédéraux reste encore très favorable. Par rapport à l'avant-guerre, l'indice de cette rémunération est, en effet, à 207, alors que l'indice du coût de la vie est, pour cette même année 1936, à 130.

Une nouvelle modification du statut des fonctionnaires est envisagée depuis quelque temps. Le projet de loi sur les C. F. F. présenté à l'assemblée fédérale par

message du Conseil fédéral du 24 octobre 1936 prévoit en effet une nouvelle réglementation des rapports de service du personnel des C. F. F. Selon ce projet, les rapports généraux de service de ce personnel restent régis par les dispositions de la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires fédéraux. En revanche, il appartient au Conseil d'administration, sous réserve d'approbation par le Conseil fédéral, d'établir la liste des fonctions dont les titulaires ont qualité de fonctionnaires et d'arrêter l'échelle des traitements des fonctionnaires. De cette manière, la fixation des traitements du personnel des C. F. F. pourra être soustraite aux influences politiques et le régime des traitements aura l'élasticité voulue pour permettre les adaptations indispensables. L'Union suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale ont pris position au sujet du projet de loi sur les C. F. F. et elles ont, en date du 8 février 1937, adressé un mémoire aux commissions parlementaires chargées d'examiner le projet. Ce mémoire abordait les points principaux du projet de réforme et en ce qui concerne le problème du personnel, il déclarait se rallier à la solution proposée par le Conseil fédéral au sujet de la fixation des traitements. Il touchait également la question de la durée du travail ainsi que celle de la caisse de pensions et de secours et proposait de prendre immédiatement des mesures en vue de son assainissement.

(A suivre).

Chronique sociale

Les prix de détail et le coût de la vie en Avril 1937.

L'indice suisse du coût de la vie établi par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a très peu varié en avril 1937; il était à 136,7 à la fin de ce mois (juin 1914 = 100), contre 136,3 à la fin du mois précédent et 129,9 à la fin d'avril 1936. Il est donc monté de 0,3 pour cent depuis fin mars 1937 et de 5,2 pour cent depuis fin avril 1936. L'indice spécial au groupe alimentaire s'établissait à 128,9 à la fin d'avril 1937, contre 128,7 à la fin du mois précédent et 118,5 à la fin d'avril 1936. Il est donc monté de 0,2 pour cent de mars à avril et de 8,7 pour cent depuis fin avril 1936.

Dans le groupe des moyens de chauffage et d'éclairage (avec adjonction du savon), il ne s'est produit aucun changement tant soit peu important, à part une légère hausse du prix moyen du coke de gaz. Ce groupe s'inscrivait dès lors à 116,2 contre 116,0 à la fin du mois précédent et 112,9 à la fin d'avril 1936. Les combustibles ont renchéri de 0,2 pour cent de mars à avril et de 2,9 pour cent depuis avril 1936.

Les prix de détail des objets d'habillement ont été, comme chaque printemps, relevés en avril. L'indice calculé sur la base des données recueillies s'établissait à 119,6 (1er semestre de 1914 = 100), contre 118,0 d'après le relevé provisoire de février 1937 et 111,1 d'après le

relevé d'octobre 1936. La dépense vestimentaire a donc augmenté de 1,4 pour cent depuis février 1937 et de 7,7 pour cent depuis octobre 1936.

Enfin, l'indice du prix des logements est encore repris aux chiffres qu'il marquait en mai 1936, soit à 191 pour les grandes villes, à 157 pour les autres villes et 177 pour l'ensemble des villes considérées. C'est la dernière fois, cette année, que cet indice est ainsi repris tel quel; une nouvelle enquête est présentement en cours sur les prix des logements.

Chronique du travail

Le marché suisse du travail pendant le mois d'Avril 1937.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail signale que la persistance d'une meilleure activité de l'industrie, la progression saisonnière de l'emploi dans le bâtiment et l'agriculture, ainsi que l'extension des mesures destinées à augmenter les possibilités de travail ont de nouveau sensiblement amélioré l'état du marché du travail. Le nombre total des personnes inscrites pour un emploi dans les offices du travail s'est abaissé de 89,346 à 70,793 de fin mars à fin avril; il a donc diminué de 18,553 et était dès lors de 18,577 ou de 21 pour cent plus bas que le nombre correspondant de fin avril 1936 (89,370). L'allègement est environ double de celui qui s'était produit en avril 1936. C'est dans l'industrie du bâtiment que le nombre des chômeurs a le plus diminué; il s'est abaissé de 11,700 de fin mars à fin avril et s'établissait dès lors à 30,395. D'après les informations de la plupart des offices du travail, l'amélioration qui s'est produite dans l'industrie du bâtiment est due en grande partie aux subventions accordées pour les travaux de réparation, de réfection et de transformation. Le nombre des chômeurs a, en outre, notablement diminué dans l'industrie des métaux et machines (-2088), dans l'agriculture et la sylviculture (-862), dans le groupe des manœuvres et journaliers (-803, dans le travail du bois et du verre (-668) et dans l'industrie horlogère (-547). Le nombre des chômeurs partiels a aussi de nouveau sensiblement diminué, surtout dans l'industrie des métaux et machines et l'industrie horlogère. Dans bon nombre de professions, la main-d'œuvre de qualité est très recherchée.

Par rapport à la situation, telle qu'elle se présentait il y a un an, on constate une forte régression du chômage complet dans la plupart des groupes professionnels. La régression se chiffre par 5421 personnes dans les métaux et machines, par 4157 dans le bâtiment, par 3636 dans l'horlogerie, par 2276 dans les textiles, par 957 dans le bois et le verre et par 507 dans le groupe des manœuvres et journaliers.

Environ 13,700 personnes en quête d'un emploi étaient occupées à fin avril aux travaux de secours et dans les camps de travail subventionnés par la Confédération. En outre, environ 700 participaient à

de Renan-La Ferrière ait attiré des horlogers neuchâtelois et genevois nombreux: des montriers, des monteuses de boîtes, des graveurs, des émailleurs, des bijoutiers-décorateurs, etc.

Ce qui frappe le plus, c'est la prépondérance des horlogers loclois et genevois établis à Renan-La Ferrière en regard du petit nombre d'horlogers originaires de La Chaux-de-Fonds. Les monteuses de boîtes et les finisseurs sont de beaucoup les plus nombreux. Parmi les monteuses de boîtes loclois figurent: Charles-Daniel Brandt (vers 1777), Henry Droz (vers 1766), Olivier Huguenin (1776-81), les Jeanneret-Grosjean: Abram-Louis et David (1769-1773), François-Louis (1775-1800); Jean-Jacques Jeanneret-Gris (1775-1800). Le maître monteuse de boîtes juré Abram Montandon du Locle, allié Gagnebin, est mentionné entre 1736 et 1758. Parmi les finisseurs loclois il me faut citer: Jean-Jacques Favre-Bulle (vers 1771), plusieurs Gévriil (entre 1764 et 1787), David-Louis Othenin-Girard (1762-63), plusieurs Grosclaude (entre 1770 et 1790); Daniel Lesquereux, un finisseur de talent (vers 1758-60), très recherché comme maître d'apprentissage; Jonas-Pierre Lesquereux (1766), Nicolas Lesquereux (1768) et Pierre-Frédéric Lesquereux (1787), enfin Abram et Jean-Henry Parel (entre 1770 et 1792) et François-Benoît Peytieu (vers 1782).

Il y eut aussi à Renan-La Ferrière des monteuses de boîtes de La Sagne et des Ponts. Ainsi: Abram-Henry Maire (1754-55), Daniel Perrenoud (1787) et Jean-Frédéric Perrenoud (1780-87).

Le Val-de-Ruz a fourni à Renan-La Ferrière un nombre de maîtres et ouvriers horlogers plus grand que La Chaux-de-Fonds. Je mentionne Daniel Andrié des Hauts-Genèveys (1770-78); Jean-Pierre Blandenier de Villiers (1769); Frédéric Diacon et son frère Abram-

Frédéric, de Dombresson (vers 1785); Abram Evard, monteuse de boîtes de Chézard (1764-69), plusieurs Fallet, entre autres Abram Fallet, négociant en horlogerie à Renan dans les années 1780, celui-là même qui fut maître bourgeois de Valangin pour le Val-de-Ruz, à la même époque; Abram et Jérémie Guyot de Boudevilliers (vers 1774), Daniel Lorimier de Villars (1774-77), Louis Maillardet de Fontaines (1779), Rodolphe Maumary de Dombresson (1762-64), Abram-Louis Mosset de Villiers à La Ferrière (1758-1765), Jean-Pierre Vauthier du Pâquier (1785).

Les Verrières, Les Bayards et St-Sulpice furent représentés entre 1750 et 1790 à Renan-La Ferrière par plusieurs monteuses de boîtes et quelques finisseurs. Henri Guye, des Verrières, après avoir habité St-Imier, vint s'établir vers 1780 à Renan, comme marchand horloger.

Charles-Samuel Martin de Peseux, émailleur établi à Renan, y fut vers 1775 un maître assez considérable, qui occupa même des ouvriers émailleurs genevois.

Entre 1760 et 1790, Renan et La Ferrière furent plus que toute autre localité erguélienne un centre d'établissement d'horlogers genevois, maîtres et ouvriers. La plupart sont des natifs, qui quittèrent Genève après les troubles politiques et économiques des années 1760. Quelques-uns furent à La Chaux-de-Fonds et la plupart ailleurs avant de se fixer à Renan-La Ferrière. Il y a des finisseurs, des monteuses de boîtes, des graveurs, émailleurs et bijoutiers-décorateurs. Je mentionne les Alléoud, Azémar, Blanc, Boissonnas, Bosson, Carrière, Chotard, Conry, Constantin, Decreuze, De La Feuille, Duvernois, Fontaine, Jerbel, Jobert, Jougla, Langlois, Lamon, Liaunat, Mètra, Platel, Portalis, Raymond, Rouvoire, Sabon, Tourte, Vasserot, Vernier et Vincent.

Il convient de citer tout particulièrement le séjour à Renan du graveur et bijoutier-ciseleur Paul-Louis Fages, un artiste celui-là. Après avoir quitté Genève, il travailla dans le Pays de Vaud, puis à la fabrique d'horlogerie et de bijouterie qui exista à Berne dans les années 1756-1763. C'est de Berne qu'il semble être venu en se fixant à Renan. En 1764-1765, nous le retrouvons à Morat. C'est Fages qui fut le maître de Bénédic-Alphonse Nicolet et non pas le graveur français Boily, ainsi qu'Auguste Bachelin l'affirme. Nicolet est né à St-Imier en 1743, Boily décéda à Morat en 1735.

Il y eut enfin à Renan-La Ferrière des horlogers vaudois, voire suisses allemands et français, entre autres Denis Ferret de Ferney (1779) et le monteuse de boîtes Jean-Baptiste Hutin de Paris (1775).

Les années 1760-1790 marquèrent la période culminante de l'activité horlogère à Renan-La Ferrière. Même des horlogers de St-Imier s'y établirent. Et, d'autre part, des ouvriers horlogers établis à La Chaux-de-Fonds travaillèrent pour les établissemens de Renan-La Ferrière. Cependant, après 1790, sous la domination française, le négoce horloger erguélien se concentra davantage à St-Imier, quoiqu'il demeurât toujours important dans la Haute-Paroisse.

A côté de la production de la montre, la fabrication de la boîte fut très importante, voire prépondérante. Les Calame firent aussi des surtouts ou faux étuis pour boîtes de montres, les Humbert-Droz des tabatières. La bijouterie et la décoration florissaient à Renan-La Ferrière, qui connurent aussi quelques penduliers ainsi que des ébénistes faiseurs de cabinets de pendules et des ciseleurs de cabinets.

des cours divers destinés au développement professionnel des chômeurs. Déduction faite de ces deux catégories de personnes qui étaient les unes et les autres occupées, mais qui sont comprises dans le nombre total des inscrits, le nombre des personnes en quête d'un emploi se ramenait à environ 56,400.

Dans l'industrie horlogère, le progrès persistant de l'activité a encore fait diminuer le nombre des chômeurs complets (de 547) et le nombre des chômeurs partiels. A fin avril 1937, il n'y avait plus que 4677 ouvriers horlogers inscrits dans les offices du travail (8313 à fin avril 1936). Si l'on se reporte au nombre de chômeurs le plus élevé qui ait été enregistré dans ce groupe à fin avril, nombre qui remonte à l'année 1933 et qui était de 13,883, on constate une régression de 9380 à 3977 chez les hommes et de 4503 à 700 chez les femmes.

	Nombre des assurés à fin Mars 1937			
	mars 1936	déc. 1936	févr. 1937	mars 1937
Caisse de chômage de la F. O. M. H.	57,762			
dont: ouvriers sur métaux horlogers	39,244			18,518
	Chômeurs complets par 100 assurés à fin			
	mars 1936	déc. 1936	févr. 1937	mars 1937
Caisse de chômage F. O. M. H.	21,5	20,8	18,8	16,3
dont: ouvriers sur métaux horlogers	17,7	19,9	17,6	14,5
	Chômeurs partiels par 100 assurés à fin			
	mars 1936	déc. 1936	févr. 1937	mars 1937
Caisse de chômage F. O. M. H.	16,6	10,8	8,2	7,1
dont: ouvriers sur métaux horlogers	12,9	8,2	6,1	5,3
	24,9	16,4	12,7	11,1

Statistique mensuelle sur le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux et sur les essais de produits de la fonte

Monatliche Statistik über die Stempelung von Edelmetallwaren u. über die Proben von Schmelzprodukten

Mai 1937	Bureaux						Essais/Proben
	Fabrication nationale			Fabrication étrangère			
	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	
Bâle	—	—	—	84	59	63	3
Berne	—	—	—	—	—	—	18
Bienne	793	1 674	1	7	—	—	26
La Chaux-de-Fonds	27 351	158	93	13	634	—	231
Chiasso	—	—	—	—	2	—	—
Genève	3 993	146	104	17	3	7	5
Grenchen	1 036	1 242	—	—	—	—	7
Le Locle	2 011	875	—	—	—	—	46
Neuchâtel	—	12	—	—	128	—	2
Le Noirmont	986	1 131	—	—	—	—	5
Porrentruy	—	2 938	—	—	—	—	11
St-Imier	152	296	—	—	—	—	4
Schaffhouse	—	—	—	44	349	1	3
Tramelan	396	2 657	—	—	9	—	8
Zurich	—	—	—	2	—	31	26
Total de mai 1937	36 718	11 129	198	167	1 184	102	395
Total de mai 1936	21 788	5 611	91	88	362	40	307

1) Pour les ouvrages de bijouterie et d'orfèvrerie, le poinçonnement est facultatif.
Für Bijouterie- und Schmiedwaren ist die Stempelung fakultativ.

**Bureau central du contrôle des métaux précieux
Zentralamt für Edelmetallkontrolle**

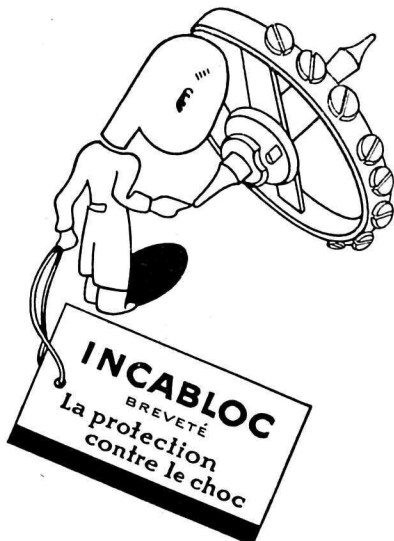
— Nous recherchons le nommé:
Walter Knus,
ci-devant à Olten, Trimbach et Münchenstein.
Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

- 20/5/37. — Madame Antoinette Arnould (épouse séparée de biens de Alphonse et dûment autorisée par lui, des Pommerats), fabrication de verres de montres, Rue du Parc 130, La Chaux-de-Fonds.
- 26/5/37. — Emile Vauthier (E.-Ulysse V., du Pâquier), fabrication de pivotages, Dombresson.
- 26/5/37. — Albert Bosshardt (de Sternenberg, Zurich), fabrication et terminage d'horlogerie, Dombresson.
- 27/5/37. — Emile Chatelain (E. Ch. allié Piralla, de Tramelan-dessus), horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, à l'enseigne « Horlogerie-Bijouterie de la Mercerie », Rue Mercerie 7, Lausanne.



Le merveilleux
Parachoc de la montre.
Le Porte-Echappement Universel
La Chaux-de-Fonds.

COTES

8 Juin 1937

**Cours du Diamant-Boart:
Prix de gros en Bourse au comptant**

	Par carat
Boart du Congo	fr. 3.15 à 3.20
Boart petit moyen fermé	> 3.25 > 3.30
Diamant petit roulé	> 3.30 > 3.40
Boart boules choisies	> 3.45 > 3.55
Diamant qualités spéciales	> 3.75 > 3.90
Diamant Brésil	> 4.50 > 4.75
Carbone (Diamant noir)	> 20.— > 23.—

Cours communiqués par:
Maison Baszanger
6, rue du Rhône, Genève.

Cote des métaux

Métaux précieux

Argent fin (plaquettes) 999/1000	Fr. 86.— le ko
» » (grenaille) »	»
Soudures (forte et tendre)	> 69.— >
Argent fin laminé	> 90.— >
Argent manufacturé (800/1000)	> 105.— >
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 32, dès le 25 février 1937.	

Platine manufacturé, dès le 10 mai 1937, Fr. 10.15 le gr.
London 3 juin 4 juin 7 juin
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.)
en Livres sterling

Antimoine chin.	56,5-59,5	56 1/2-59 1/2	56 1/2-59 1/2
» spéc.	72 1/2-73 1/2	72 1/2-73 1/2	72 1/2-73 1/2
Cuivre compt.	58 23/32	57 5/8	59 1/2
» 3 mois	57 17/16	56 11/16	58 7/16
» best selec.	63 3/4-66	62 3/4-64	63 3/4-65
» électrol.	63-66	62-64	63-65
Etain compt.	253 3/8	251 1/8	253 5/8
» 3 mois	251 7/8	249 1/8	252 5/8
» Straits	254 3/4	252 1/4	254 3/4
Plomb compt.	23 7/8	23 7/8	24 1/16
» livr. ult.	23 3/4	23 11/16	24
Zinc compt.	22 11/16	22 3/8	22 13/16
» livr. ult.	22 15/16	22 3/8	23

London 3 juin 4 juin 7 juin
(Ces prix s'entendent p^r once standard 925/1000 en pence)
Argent 20.3/8 20.5/16 20.5/16
(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103, 1000/1000) en sh.
Or 140,9 140,5 140,8 1/2

Paris
(Ces prix s'entendent en francs français p^r kg. 1000/1000)
Argent 360 360 360
Or 25.200 25.200 25.200
Platine 40.000 40.000 40.000

New-York
Or 35.— 35.— 35.—
(Ces prix s'entendent en cents par once troy de 31 gr. 103)
Argent 45.— 45.— 45.—

Escompte et change:
Suisse: Taux d'escompte 1 1/2 0/0
» avance s/nantissement 2 1/2 0/0

	Escompte	Parité en francs suisses	Demande	Offre
France	100 Francs	4	20.30	19.48
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	2	21.40	21.65
U. S. A.	1 Dollar	1 1/2	4.35	4.36
Canada	1 Dollar	—	4.35	4.37
Belgique	100 Belga	2	73.25	73.80
Italie	100 Lires	4 1/2	20.25	23.20
Espagne	100 Pesetas	5	15.—	—
Portugal	100 Escudos	4 1/2	19.—	19.40
Hollande	100 Florins	2	237.—	240.70
Indes néerl.	100 Guilders	—	233.—	241.—
Allemagne	100 Reichsmk.	4	105.—	175.60
Dantzic	100 D.Gulden	4	77.—	83.45
Autriche	100 Schilling	3 1/2	79.—	81.90
Hongrie	100 Pengö	4	80.—	85.86
Tchécoslov.	100 Cour.	3	13.40	15.33
Estonie	100 Cour.	4 1/2	110.—	118.—
Lettonie	100 Lats	5 3/2	80.—	85.25
Lithuanie	100 Lits	5 1/2	70.—	73.50
Russie	1 Rouble or	8	—	—
Suède	100 Cr. sk.	2 2/2	110.—	111.40
Norvège	100 Cr. sk.	4	107.—	108.60
Danemark	100 Cr. sk.	4	95.—	96.50
Finlande	100 Markka	4	9.25	9.50
Pologne	100 Zloty	5	77.—	82.70
Yougoslavie	100 Dinars	5	9.10	9.95
Albanie	100 Francos	6	140.—	—
Grèce	100 Drachmes	6	3.75	—
Bulgarie	100 Leva	6	3.80	—
Roumanie	100 Lei	4 1/2	2.40	2.47
Turquie	100 Livres t.	5 1/2	290.—	350.50
Egypte	100 Livres ég.	—	2180.—	2215.—
Afrique Sud	1 Liv. st.	3 1/2	20.90	—
Australie	1 Liv. st.	4 1/4	16.85	17.20
Argentine	100 Pesos pap.	6	131.—	133.25
Brésil	1000 Milreïs	—	245.—	28.25
Chili	100 Pesos	5	18.—	17.—
Uruguay	100 Pesos or	—	220.—	249.—
Colombie	100 Pesos	4	200.—	246.30
Pérou	100 Soles pér.	6	96.—	107.50
Equateur	100 Sucres	4	180.—	—
Bolivie	100 Bolivianos	—	9.—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	—	80.—	—
Mexique	100 Pesos papier	—	88.—	119.50
Philippines	100 Pesos	—	215.—	220.—
Indes brit.	100 Roupies	3	160.—	162.—
Chine	100 Dollars	—	122.—	127.—
Japon	100 Yens	3,29	120.—	125.—
Indo-Chine	100 Piastres	—	195.—	195.25
Siam	100 Bahts	—	180.—	199.18
Malaisie brit.	100 Piastres	—	245.—	253.18

*) Cours du service international des virements postaux.
NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Chronique des Associations patronales

Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie.

L'Assemblée générale de l'Association est convoquée pour le vendredi 11 courant, à 14 1/2 h., à l'Hôtel Elite, à Bienne.

Expositions, Foires et Congrès

Congrès de Paris du B. I. B. O. A.

Sur la demande de Congressistes et d'accord avec la Chambre de Commerce de Paris, le Congrès du BIBOA qui devait se tenir du 14-18 juin est reporté au 4-8 juillet pour que les Congressistes puissent visiter l'Exposition complètement. On espère que tous les Congressistes comprendront cette précaution prise dans leur intérêt. Il est prévu la visite des pavillons les plus importants et de faire montrer — tout spécialement aux Congressistes — tous les stands intéressant la Corporation, ce qui doit être un attrait spécial pour eux.

Informations

Service de recherches

- Réf. 3.48) Maison d'importation de Palestine cherche représentation de maison d'horlogerie.
 - Réf. 3.49) Maison de Johannesburg (Cap) cherche fournisseur de montres roskopf bon marché, ancre et cylindre.
- S'adresser à Chambre suisse de l'Horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, qui renseignera, contre remise de fr. 1.20 pour frais.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison Henry Gygy dit Guy, Henri-Ernest, La Chaux-de-Fonds est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Nous mettons en garde contre:
Werner Nydegger, Berne.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

- 26/5/37. — **Marcel Graber** (de Sigriswil), taillage de verres de montres, Staadstr. 12, Grenchen.
- 27/5/37. — **Louis Matthey** (L.-Edouard M., du Locle), fabrication de verres de montres, Rue Jaquet-Droz 50, La Chaux-de-Fonds.
- 27/5/37. — **Henri Girard** (H.-Paul G., de Corcelles sur Concise), fabrication de verres de montres, Rue du Nord 175, La Chaux-de-Fonds.
- 27/5/37. — **Charles Messerli** (Ch.-Albert M., de La Chaux-de-Fonds), fabrication de verres de montres, Rue des Crêtêts 79, La Chaux-de-Fonds.
- 27/5/37. — **Alfred Guenat** (A. Benjamin G., du Noirmont), fabrication de verres de montres, rue du Parc 51, La Chaux-de-Fonds.
- 31/5/37. — **Hans Steinmann** (H.-Jacob St., de Gempenach), fabrication de verres de montres, Rue Léopold Robert 27, La Chaux-de-Fonds.

Modifications:

- 26/5/37. — **Hummel Fils & Cie**, outils et fournitures d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds. William Hummel décédé, cesse de faire partie de la soc. en com. sa commandite de fr. 5000 et sa procuration sont éteintes. Est entrée comme command. avec fr. 5000 Louise Hummel née Dubois, de Renan, nommée fondée de pouvoirs.
- 27/5/37. — **Klötzl et Cie**, maroquinerie fine, La Chaux-de-Fonds, soc. com. est dissoute. Actif et passif sont repris par **Klötzl, maroquinier** (Carl K., de nationalité autrichienne) fabrication de maroquinerie fine, etc., Rue de la Coulouvrenière 40, Genève.
- 25/5/37. — **Fernand Schneider-Robert**, fournitures générales pour l'horlogerie, etc., a transféré son domicile et bureau de La Chaux-de-Fonds à Corcelles, Rue de la Gare 14 et modifie son genre de commerce en: fabrication et fournitures générales pour l'horlogerie, outils soignés, machines à régler de précision.
- 27/5/37. — **Omicra S. A.**, fournitures d'horlogerie en gros, soc. an., La Chaux-de-Fonds. Lucie-Berthe Colliot, démissionnaire, cesse d'être adm., sa sign. radiée. Jacques Grever, directeur, décédé, cesse ces fonctions, sa sign. radiée. Est nommée nouvelle adm. avec sign. indiv. Dlle Louise Droz, du Locle et La Chaux-de-Fonds. Les bureaux sont transférés à la Rue du Parc 47.
- 28/5/37. — La maison « Charles Reinbold », est radiée, ensuite du décès du titulaire. Actif et passif sont repris par son fils sous la même raison sociale **Charles Reinbold**, fabrique de boîtes plaqué or, La Chaux-de-Fonds, rue du Doubs 51. Procuration indiv. est conférée à dame Laure Reinbold, de La Ferrière.

Légations et Consuls

Suisse

Autriche. — Suivant communication de la Légation d'Autriche, M. Otto Rohner, consul général honoraire et gérant du Consulat d'Autriche, à St-Gall, et M. Rist, vice-consul, ont été relevés de leurs fonctions. Le consulat à St-Gall a cessé son activité et son district consulaire a été rattaché à ceuli du consulat d'Autriche à Zurich.

Brevets d'invention

Enregistrements:

- Cl. 59, No. 190758. 27 avril 1936, 19 h. — **Altimètre.** — **Etablissements Ed. Jaeger, Société Anonyme**, 2, Rue Baudin, Levallois-Perret (Seine, France). Mandataire: J. D. Pahud, Lausanne. — « Priorité: France, 8 mai 1935, 27 janvier et 1er avril 1936 ».
- Cl. 66 c, No. 190763. 29 juillet 1936, 18 h. — **Dispositif pour la vérification et le réglage de compteurs électriques.** — **Union d'électricité**, 3, Rue Messine, Paris (France). Mandataires: Bovard et Cie., Berne. — « Priorité: France, 10 août 1935, et 7 juillet 1936 ».
- Cl. 71 d, No. 190768. 31 mars 1936, 19 h. — **Clef de spiral.** — **Gebüder Junghans S. A.**, Schramberg (Werttemberg, Allemagne). Mandataires: E. Blum & Co., Zurich. — « Priorité: Allemagne, 8 avril 1935 ».
- Cl. 71 h, No. 190769. 2 avril 1936, 20 h. — **Montre-réveil avec mouvement 8 jours.** — **Gebüder Junghans S. A.**, Schramberg (Werttemberg, Allemagne). Mandataires: E. Blum & Co., Zurich. — « Priorité: Allemagne, 9 avril 1935 ».
- Cl. 71 k, No. 190770. 18 juin 1936, 18 1/2 h. — **Chronographe.** — **Marcel Dépraz**, fabricant d'horlogerie, Le Lieu (Vaud, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.
- Cl. 71 k, No. 190771. 22 juin 1936, 18 1/4 h. — **Pièce d'horlogerie.** — **Charles Albert Nicolet**, horloger, 14, Rue Neuve, Tramelan (Berne, Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.
- Cl. 72, No. 190772. 8 juin 1936, 12 h. — **Dispositif électro-mécanique de remontage périodique de pendules ou minuterie similaires.** — **Raoul Fouques**, 1, Rue de la Convention; et **Jacques Lenfant**, 12, rue Philibert Delorme, Paris (France). Mandataire: Fl. Rabilloud, Genève. — « Priorité: France, 3 juillet 1935 ».

RADIUM
Suisse et Français
Vente et pose aux prix les plus avantageux
MICHEL TISSOT
La Chaux-de-Fonds
Numa Droz 118 Téléph. 22478

Tournages
de pierres en tous genres
Travail précis et soigné
Prix avantageux
Prix spéciaux pour grandes séries régulières
Vermeil et Grenat soignées.
Aimé MICHOT-JACCARD
Les Pierrettes, St-Aubin
Tél. 67.256

NOTZ & CO.
BIENNE
ACIER
SANDVIK

On demande à acheter de suite, paiement comptant, Fabrication d'horlogerie.
Offres avec prix et tous détails sous chiffre U 31172 X à **Publicitas Neuchâtel.**

Grossistes
pour vos mouvements et montres finies, adressez-vous en toute confiance à
Horlogerie A. BAUR, à Grenchen.
Echantillons sur demande.

A VENDRE
Etampes de boîtes de forme de 3 3/4 à 10 1/2 lig., environ 80 jeux, pour boîtes or et métal. Prix avantageux.
S'adresser sous chiffre P 2336 N à **Publicitas Neuchâtel.**

COQUERETS PLAQUES
ACIER
CONTREPIVOTS
WEBER FRÈRES
ST-IMIER

Horloger complet
connaissant toutes les parties de la montre, ancre et cylindre, au courant de la fabrication, cherche emploi dans comptoir, bureau d'horlogerie ou bijouterie.
Offres sous chiffre P 2391 N à **Publicitas Neuchâtel.**

Fabrique de pierres
Importante percerie de pierres fines se chargerait de percer régulièrement et soigneusement quelques centaines de mille de pierres bon courant par mois.
Ecrire sous chiffre Z 8132 L à **Publicitas Lausanne.**

On cherche
MONTRE DE POCHE
ancre 19 lig., 7 rubis, verre plat, genre anglais, nickel ou chromé. - Liquidation enregistrée irait.
Adresser offres sous chiffre **P 10603 N** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Représentation en Argentine
Commerçant capable et disposant de garanties à Buenos-Aires cherche **représentation** d'une fabrique suisse (horlogerie ou autres appareils).
Ecrire offres sous chiffre **H 7982 L** à **Publicitas Lausanne.**

HORLOGER
bon vendeur cherche **représentation** sérieuse. Montre ou branche annexe.
Offres s. chiffre **Dc 21142 U** à **Publicitas Bienne.**

Nous **achetons** au comptant
Mouvements 6 3/4 - 8"
FHF, 7, 15 et 17 rubis
Faire offres sous chiffre **P 2431 N** à **Publicitas Neuchâtel.**

Pierres fines
A liquider pierres à sertir, glaces et gouttes grenat, glaces rubis, bonne qualité. Fabricants ou sertisseurs, employant ces genres, sont priés d'écrire sous chiffre **P 2687 P** à **Publicitas Porrentruy.**

Cherchons jeune employée de bureau
ayant quelques années de pratique. Corresp. française, anglaise, notions d'espagnol. Offres par écrit avec copies certificats et prêt. salaire à **Pamm Frères Genève.**

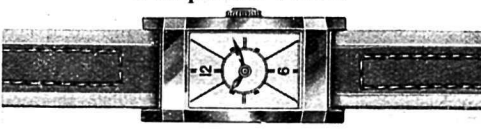
Or - Argent - Platine
Achat et Vente

H. JEANMAIRE
Essayeur-Juré fédéral
8 Rüschi **BIENNE** Rüschi 8

Exportation - Montres Hollande
Maison de gros recherche encore relations avec fabriques de montres. Entrent en ligne de compte les montres d'hommes et de dames, en chromé et doublé, modèles moyens et courants (pas de Roskopf). Seules les maisons visitant régulièrement la Hollande sont retenues. Adr. off. s. chiffre **AP 5113 AB** à **Publicitas Lausanne.**

Fournitures de bureau
TIMBRES CAOUTCHOUC
V^e C. Luthy
La Chaux-de-Fonds

ZILA WATCH CO. S. A.
La Heutte (près Bienne)
Téléphone 76106



Chef de fabrication

horloger, 18 ans de pratique, connaissances approfondies de la fabrication de l'ébauche, ainsi que de la terminaison, cherche changement de situation. Eventuellement s'intéresserait.
Ecrire sous chiffre **P 10608 W** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

Personne ayant plus de 15 ans d'expérience avec les plus grands acheteurs de montres cherche **représentation pour U. S. A.** de fabricant pouvant fournir des mouvements de bonne qualité à des prix courants, ancrs, cylindres et nouveautés.
Offres sous chiffre **P 5112 Ab** à **Publicitas Lausanne.**

Commerçant

connaissant à fond la fabrication de la montre et ses parties, avec longue expérience en Suisse et étranger, dans la force de l'âge, **cherche situation.**
Offres sous chiffre **U 53833 Q** à **Publicitas Bâle.**

Savonnettes argent, 19 lignes, ancre
0,875 - 0,900 - 0,925
plates, genre russe, sont demandées.
Faire offres sous chiffre **P 10591 N** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Achète au comptant
Montres tous genres - Nouveautés
Stocks et Liquidations
Offres détaillées E. P. D., rue de Nidau 29, Bienne, téléphone 57,53.

Société suisse des Spiraux
Assemblée générale ordinaire
mardi 22 juin 1937, à 14 1/2 h., à l'Hôtel de Paris, Chaux-de-Fonds.
Ordre du jour: 1. Verbal de la dernière assemblée. 2. Rapports du Conseil et des contrôleurs. 3. Approbation des comptes. 4. Nomination du Conseil d'administration. 5. Nomination des contrôleurs.
Le bilan, compte de profits et pertes et rapports des contrôleurs sont déposés chez M. A. Bourquin-Jaccard, Temple allemand 61, Chaux-de-Fonds.
Conseil d'administration.

Commerçant expérimenté et routiné, organisateur, connaissant plusieurs langues et clientèle étrangère, à la force de l'âge, **cherche situation comme collaborateur commercial** ou représentant pour pays outre-mer ou Angleterre. Références premier ordre.
Demandes sous chiffre **D 10423 Gr** à **Publicitas Bienne.**

Celui qui répond à une annonce sous chiffre en joignant des
Photographies et Certificats originaux
le fait sous sa propre responsabilité.
L'adresse des annonceurs utilisant un chiffre ne pouvant en aucun cas être divulguée, **Publicitas ne garantit pas la restitution de ces documents et ne peut assumer de ce fait aucune responsabilité.**
Ne joindre que des **COPIES** de certificats.

Disponible
livraison à convenir
5 1/4 lig. FHF
7 et 17 rubis.
Offres **case postale**
10155 La Chaux-de-Fonds.

Montres-Monnaies
Livres sterling, Dollars, Lires, Helvétia, etc.
Lépines 17/19 lig. archi-plates depuis 7/12^{mes}
Mouvements seuls première qualité Genève.
Paul Piquet Capt, fabr., Brassus.



Mouvements disponibles en fabrication



Installation de Dépoussiérage pour Lapidaires, Tours à polir, etc.

avec ou sans filtrage de l'air

Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.

VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)

Téléphone 930.136

*Les affaires reprennent!
assurez-vous la meilleure
reprise*



*en vous appuyant
sur la qualité de...
Monnier-Radium!*

Pierres chassées, tous les calibres Livre vite bien bon marché
Spécialité: **CHRONOGRAPHES**

ALBERT STEINMANN

Téléphone 22.459 Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109 (2^m étage)

Outilé pour faire les préparages d'ébauche.

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série.

ADOLPHE ADLER

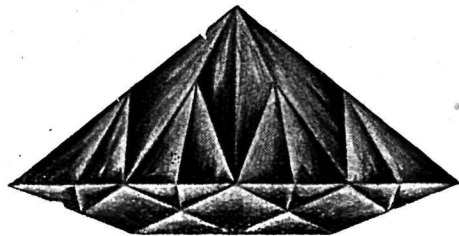
Genève

3, rue Adrien Lachenal Tél. 51.101

Adresse télégraphique: Brillants - Genève

TAILLERIE DE DIAMANTS

VENTE — ACHATS



PIERRE SEITZ

Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie

LES BRENETS (Suisse)



Modèle déposé

Potence étudiée spécialement pour le remonteur. Elle permet avec son jeu de poussoirs à **pompe de centrage**, le déplacement sûr et rapide de toutes pierres, pour le réglage des ébats d'hauteur.

Concessionnaires: Bergeon & Co, Le Locle.

**UN BEAU
CLICHÉ DE MONTRE**

SE FAIT PAR HAEFELI & CO.

LA CHAUX-DE-FONDS

QUALITÉ ...

RHODIAGE

MEYLAN.
LA CHAUX-DE-FONDS

CHATONS S. A., LE LOCLE

Pierres chassées

diamètre précis
10 ans d'expérience

*Chatons rectifiés
Jauges cylindriques
Jauges trous „Cary“*

Empierrages mouvements

Barette brevetée

ACIERS STYRIA S. A.

Ausstellungsstrasse 104. Tél. 71.325

ZURICH V



**ACIERS RAPIDES
BURINS
BATONNETS
ACIER ARGENT**



**ACIERS SPÉCIAUX POUR L'HORLOGERIE
ACIERS DE DÉCOUPAGE ET D'EMBOUITISSAGE**

Grands stocks à Zurich

OFFICE DE BREVETS D'INVENTION
INGÉNIEUR-CONSEIL — PATENTANWALT

W. KOELLIKER, BIENNE (SUISSE)

Rue Centrale 93 — Téléphone 31.22 — Fondé en 1914

Obtention de brevets d'invention. — Dépôts de marques, dessins et modèles, en tous pays, principalement pour l'industrie horlogère et la mécanique.

ASTIN WATCH S. A.

94, rue Léopold Robert

LA CHAUX-DE-FONDS

livre
MOUVEMENTS, MONTRES COMPLÈTES
en métal, plaqué or et or, toutes grandeurs
qualité absolument garantie.

Fabrique également les
chronographes

DEMANDEZ NOS CONDITIONS

Pierres chassées et Sertissages

BRUNNER FRÈRES

Tél.: Bureau 31.257 Les Ecreuses, **LE LOCLE**
Domicile 31.598

sont de qualités irréprochables

Bienfaisance. Livraisons ultra rapides.

CHATONS

BOUCHONS

PIERRES FINES

Sur demande nos derniers prix.

